

L'Université de Montréal et de votre carrière.

L'Université de Montréal rassemble quelque 10 000 employés et compte parmi les 100 meilleurs employeurs du Canada.

L'UdeM accueille le 2^e corps étudiant en importance au Canada et se classe parmi les cinq premières universités canadiennes en recherche, récoltant chaque année plus d'un demi-milliard de dollars en fonds de recherche.

À travers les réalisations des membres de sa communauté, l'UdeM participe à la construction du monde d'aujourd'hui et de demain.

Directrice ou directeur de l'École d'architecture Professeure ou professeur au rang d'agrégé ou de titulaire

École d'architecture | Faculté de l'aménagement

L'École d'architecture fait partie de la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal, faculté qui offre des programmes aux trois cycles d'études dans ses six disciplines : architecture, design industriel, design d'intérieur, design de jeux, architecture de paysage et urbanisme. La diversité, la qualité et le caractère interdisciplinaire de la formation et de la recherche menées à la faculté en font un lieu exceptionnel de conception des milieux de vie.

L'École d'architecture offre un programme de premier cycle et un programme de maîtrise professionnelle. En outre, ses professeurs encadrent les étudiants au Ph.D. individualisé en architecture et au Ph.D. en aménagement et ils participent activement aux études supérieures en conservation du patrimoine bâti, en design urbain et en montage et gestion de projets. Les activités des différents groupes de recherche sont présentées sur le site web de l'École (<http://architecture.umontreal.ca/>). Elles s'inscrivent dans la mission de l'École de contribuer au dynamisme et au renouvellement de la discipline. L'École d'architecture est l'une des onze écoles accréditées au Canada. La langue d'enseignement est le français.

Fonctions

La personne retenue sera embauchée à titre de professeur et à titre de directeur. À titre de professeur de la Faculté de l'aménagement, elle devra contribuer à l'excellence en enseignement et en recherche, au fonctionnement de l'institution et au rayonnement universitaire. À titre de directeur de l'École d'architecture, elle devra jouer un rôle de leadership dans la définition de priorités et de projets pour l'ensemble de l'école, assurer la gestion administrative et le développement des programmes d'enseignement et de la recherche, représenter les intérêts de l'école auprès de différentes instances universitaires et professionnelles, dont notamment le Conseil canadien de certification en architecture, et assurer la présence de l'École sur les scènes locales et internationales.

Le mandat de direction est d'une durée initiale de 4 ans.

Exigences

La personne retenue doit posséder une expertise de haut niveau dans le domaine de l'architecture et une bonne connaissance du milieu professionnel, en plus de posséder des compétences en leadership, communication et gestion. La personne retenue devra satisfaire aux exigences de nomination à titre de professeur agrégé ou titulaire. Elle devra répondre aux critères de sélection suivants :

- doctorat, ou combinaison d'études post-professionnelles, d'expérience et d'activités de recherche jugée équivalente
- maîtrise professionnelle en architecture ou diplôme équivalent
- expérience de recherche et d'enseignement en milieu universitaire
- dossier de publications de haut niveau
- attitude collégiale, capacité à exercer un leadership de concertation et de rassemblement autour de projets communs et habileté à travailler en équipe et en collaboration avec tous les membres de la communauté universitaire
- bonne maîtrise de la langue française ou engagement à parfaire sa maîtrise de la langue une fois en poste par l'entremise du programme de soutien à l'apprentissage de la langue française offert par l'UdeM, en vertu de la Politique linguistique de l'Université de Montréal
- maîtrise fonctionnelle de l'anglais.

Une expérience de gestion académique dans une institution universitaire sera un atout important.

Candidature

Les candidats sont invités à soumettre leur candidature avant le 15 septembre 2019 en nous faisant parvenir les documents suivants :

1. une lettre de candidature dans laquelle le candidat ou la candidate énonce sa compréhension des enjeux les plus importants dans la pratique, l'enseignement et la recherche en architecture, sa vision du développement de l'École d'architecture et le rôle qu'il ou elle entend y jouer, ainsi que son programme de recherche et d'enseignement
2. un curriculum vitae détaillé
3. des exemplaires de travaux publiés (max. 3 travaux, 60 pages)
4. un dossier d'enseignant incluant la liste des cours enseignés, des exemples de plans de cours et de travaux d'étudiants et autres informations pertinentes
5. trois lettres de recommandation, envoyées directement par leurs rédacteurs, qui traitent, entre autres, des habiletés du candidat ou de la candidate à diriger une école d'architecture

Les lettres de candidature et les lettres de recommandation doivent être adressées à :

Adresse postale :
M. Raphaël Fischler
Doyen de la Faculté de l'aménagement
Université de Montréal
C.P. 6128, succ, Centre-ville
Montréal QC H3C 3J7
Canada

Les dossiers de candidatures (éléments 1 à 4 regroupés en un seul document PDF) et les lettres de recommandation (séparément) doivent être envoyés à l'adresse suivante : directionarchitecture@ame.umontreal.ca

Plus d'information sur le poste

N° d'affichage	AME 11-18/6
Période d'affichage	Jusqu'au 15 septembre 2019, ou jusqu'à ce que le poste soit comblé
Traitement	L'Université de Montréal offre un salaire concurrentiel jumelé à une gamme complète d'avantages sociaux
Date d'entrée en fonction	Le ou après le 1 ^{er} janvier 2020

L'Université de Montréal valorise la diversité et l'inclusion. Par l'entremise de son [programme d'accès à l'égalité et d'équité en emploi](#), elle invite toutes les personnes qualifiées à présenter leur candidature, en particulier les femmes, les Autochtones, les membres de minorités visibles et ethniques et les personnes handicapées. Lors du recrutement, nos outils de sélection peuvent être adaptés selon les besoins des personnes handicapées qui en font la demande en toute confidentialité. Nous encourageons également les personnes de toutes orientations et identités sexuelles à postuler à nos emplois. Conformément aux exigences sur l'immigration en vigueur au Canada, notez que la priorité sera accordée aux citoyens canadiens et aux résidents permanents.

Selon les procédures de nomination en vigueur à l'UdeM, les membres de l'Assemblée des professeurs peuvent consulter tous les dossiers de candidature. Si vous souhaitez que votre candidature demeure confidentielle jusqu'à l'établissement de la liste restreinte de recrutement, veuillez le mentionner.



Université 
de Montréal
et du monde.